

# CRITERIUM DE PRINTEMPS 2024



**10 m**  
**Pistolet 25 m**  
**Carabine 50 m**

# REGLEMENT

FEDERATION FRANÇAISE DE TIR

LIGUE de TIR d'ALSACE

MANGIN Elisabeth

Janvier 2024

- Le Critérium de printemps à 10, 25 et 50 m édition 2023 est ouvert à tous les tireurs licenciés auprès de la FFT dans une société affiliée au Comité Départemental de Tir du Haut/Rhin et comporte plusieurs disciplines :

- PISTOLET 25 m 22 LR Et P.C.
- CARABINE 50 m Couché
- 10 m Pistolet - Carabine

Le critérium de printemps 2023 comporte 3 tours pour le 25m, le 50m et le 10m et une finale selon le calendrier défini au point n° 10 de ce document. Il se tire en individuel.

## **1. CLASSEMENT DES TIREURS :**

1.1 Les différentes divisions, dans l'ordre décroissant sont les suivantes :

EX (Excellence), HO (Honneur), PR (Promotion), D1 ou D2 (suivant le nombre d'inscrits).

1.2 Pour ce critérium 2024 les tireurs seront répartis dans les différentes divisions en fonction de leur moyenne de l'année précédente.

1.3 Les tireurs qui n'ont jamais participé au critérium l'année dernière seront classés dans la division la plus basse. Suivant la moyenne des résultats, ils seront classés dans une division supérieure l'année suivante.

1.4 Ce classement n'est valable que pour le critérium de printemps 2024, et n'a aucune valeur pour le critérium d'hiver ou les championnats.

1.5 Les étrangers ainsi que les handicapés physiques ne seront pas classés hors match, néanmoins un seul tireur étranger et un seul tireur handicapé physique pourront figurer dans chaque équipe. Les personnes handicapées physiques seront intégrées dans le classement, mais ne prendrons pas la place d'une personne valide mais seront classées ex-aequo.

1.6 Engagements (voir article 7.5 de ce règlement).

1.7 Pour la catégorie 10 m, tous les tireurs seront classés en une seule division, mais si le nombre des engagés est supérieur à 25, ce groupe sera divisé en deux (division 1 et 2) dans chaque discipline en fonction des résultats du premier tour.

## **2. CLASSEMENTS AVANT FINALE :**

Après chaque tour un classement provisoire sera adressé par mail à toutes les sociétés et il sera affiché sur le site web de la ligue d'Alsace de Tir ([Ligue Tir Alsace](#)).

Le classement individuel tiendra compte de la division de chaque tireur, et non de la division de l'équipe dans laquelle le tireur a effectué le tir.

Un classement par équipes sera établi uniquement s'il y a au moins 4 équipes par division, dans le cas contraire les équipes seront classées dans la division supérieure.

A l'issue des 03 tours pour le 10-25-50m, le classement général individuel sera établi en tenant compte de la **moyenne des 2 meilleurs résultats des tours.**

#### **4. FINALE :**

Les scores de tous les tireurs seront remis à zéro avant finale.

- 25 m « Sport » et carabine 50 m, les tireurs classés aux **14 premières places** dans la division EX (ou 10 suivant le stand qui accueillera la finale) et les **7 premiers** dans les autres divisions seront qualifiés pour la finale (ou 5 de suivant le stand qui accueillera la finale)
- Pistolet et carabine 10 m les tireurs classés aux **8 premières places** de toutes divisions seront qualifiés pour la finale.

#### **5. CLASSEMENT FINAL :**

##### **INDIVIDUEL :**

##### **Division EXCELLENCE**

Les tireurs classés aux **8 premières places** de la finale (25 m et couché 50 m) tireront une super finale.

##### **Autres DIVISIONS**

Tous les tireurs classés aux **05 premières places** de la finale et ce dans toutes les divisions tireront une super finale.

#### **6. DEROULEMENT DES CRITERIUMS 2024**

**6.1) DATES & HORAIRES :** Le CDT 68 fixera les dates et établira les plans de tir de chaque tour. Le CDT 68 utilisera le minimum de stands afin de réduire les frais, tout en limitant les déplacements aux tireurs.

Le critérium se tirera en fin de semaine, sous la responsabilité d'un arbitre, qui sera responsable du retour des résultats.

Les tireurs devront tirer impérativement leur match sur le stand prévu. Les plans de tir devront être respectés, néanmoins toutes les facilités seront accordées afin que tous les tireurs puissent participer au critérium.

**NOTA** : Seule la responsable du critérium peut accorder des dérogations. Dans le cas contraire, tous les scores réalisés en dehors du plan de tir seront comptés nuls.

## 7. ORGANISATION DES CRITERIUMS :

Mme. Elisabeth MANGIN 5 rue de Lorraine, 68390 BALDERSHEIM

Tél. 06 52 76 19 74 - Internet : elisabeth.mangin@gmail.com

### 7.1 CIBLES :

Les cibles seront fournies par le CDT 68 avant chaque tour, à toutes les sociétés qui accueillent le critérium, selon le plan de tir.

Mais comme des modifications sont toujours possibles en cours de saison, les sociétés devront signaler tout manque de cibles dans les meilleurs délais.

Nombre de cibles par tireur :

Discipline	Nombre de cibles
Carabine 50 m couché	30 cibles de match (14x14) + 4 essais
Pistolet 25 m	1 C 50 + 3 blasons + 1 cible vitesse
Pistolet 10 m	12 P 10 + 4 essais - 5 plombs/
Carabine 10 m	30 C 10 + 4 essais - 2 plombs/cible

Le pistolet 10m et Carabine 10m : se dérouleront sur cibles électroniques ou papier suivant le stand accueillant.

### 7.2 DROITS D'ENGAGEMENT :

Voir site de la ligue, dans la partie inscriptions.

### 7.3 FEUILLES DE MATCH :

Les feuilles de match seront fournies par le CDT 68, et seules les feuilles officielles devront être utilisées. Chaque tireur devra remplir sa fiche et la signer à la fin du tir.

Les fiches seront conservées par l'arbitre responsable du match et les scores des tireurs seront envoyés au responsable du critérium par internet au moyen du tableau sous EXCEL mis à disposition des arbitres à chaque tour.

Ces tableaux devront être transmis au responsable du critérium dans les meilleurs délais après le jour de la compétition.

### 7.4 RECOMPENSES :

**INDIVIDUELLES** : 1 médaille aux 3 premiers de chaque division 10-25/50m

## 7.5 ENGAGEMENTS :

Les engagements sont à faire en ligne sur le site de la ligue. Cf mail que vous avez reçu de la part de Anthony.

## 7.6 FACTURATION :

Sera faite automatiquement sur le site de la ligue.  
Vous pourrez éditer la facture dès la fin des inscriptions.

## IMPORTANT :

- Tout tireur porté sur la feuille d'engagement sera considéré comme participant au critérium. En aucun cas, il ne pourra être effectué de mutation de tireur. A charge donc pour les sociétés de récupérer le montant de l'engagement auprès du tireur qui ne participe pas, car aucune ristourne ne sera consentie dans le cas où un tireur ne participe pas au critérium car sa place et ses cibles seront réservées à chaque tour.

## 8. RECLAMATIONS :

En cas d'erreur dans le classement ou en cas de contestation(s), la réclamation est à faire dans les quinze jours qui suivent la diffusion des résultats.

Après ce délai aucun rectificatif ne sera fait sauf en cas d'irrégularités.

## 9. TIRS “ HORS PLANS DE TIR”

Chaque participant au critérium aura la possibilité de tirer **un seul match hors du plan de tir**, mais ce tir devra se faire obligatoirement en présence d'un membre du C.D.Tir 68 ou d'un arbitre .

Il devra indiquer le nom de l'arbitre ou du membre du CD Tir 68, le lieu et la date du tir, et être en possession de ses cibles si un contrôle est effectué par un responsable du critérium ou un arbitre.

**Chaque tireur pourra prendre en compte son résultat du championnat départemental ou régional \* (à 25m ou 50m). Son résultat ne sera pas considéré en Hors Match vu qu'il le fera en ligne avec arbitres et d'autres tireurs.**

\*Ceci n'est que valable que pour un seul tour.

Dans ces deux cas de figure, le tireur devra IMPERATIVEMENT demander l'autorisation à Elisabeth MANGIN, le plus tôt possible pour une meilleure organisation de la compétition.

Avec ce système, il ne devrait pas y avoir de tireurs avec un score manquant.

## 10. PROGRAMME PREVISIONNEL

**Pour toutes les disciplines :**

1<sup>er</sup> tour : ~~09 et 10 mars 2024~~ 30 et 31 mars 2024

2<sup>ème</sup> tour : 18 et 19 mai 2024

3<sup>ème</sup> tour : 08 et 09 juin 2024

**La finale se déroulera samedi 22 et dimanche 23 Juin 2024**

Le planning a été fait en fonction de tous les championnats qui se déroulent entre mars et juin, comme chaque année, il est difficile de trouver des dates...

## 11. DELAIS D'ENGAGEMENT AU CRITERIUM

*Suivant la date butoir sur le site de la ligue*